

# PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

## Auvergne-Rhône-Alpes

### Fiche annexe n°03 - Agriculture

#### 1. Modalités de déclinaison du volet

##### ***Accompagnement des filières agricoles et forestières dans leur adaptation face au changement climatique***

###### ■ Dispositif Région :

La Région s'engage à accompagner les filières agricoles et forestières dans leur adaptation au changement climatique, en soutenant la structuration, la recherche, l'innovation et le développement en lien avec tous les partenaires professionnels

##### ***Maintien d'une activité économique agricole en zone de montagne***

###### ■ Dispositif Etat :

L'Etat choisit de contractualiser une mesure en faveur du pastoralisme destinée à la prévention de la prédation contre le loup. (financement de mesures de protection pour les éleveurs : gardiennage, chiens de protection, clôtures...)

##### ***Accès à une alimentation saine, durable et locale, valorisation d'une agriculture de qualité et de ses produits du terroir***

###### ■ Rappel du dispositif Etat dans l'accord régional de relance :

L'État, dans le cadre de son objectif de donner aux français l'accès à une alimentation saine, durable et locale s'engage aux côtés de la Région pour promouvoir des projets d'ancrage territoriaux de l'alimentation par le soutien aux projets alimentaires territoriaux.

#### 2. Maquette détaillée du volet

- Enveloppe contractualisée Région : 48,89 M€ ;
- Crédits contractualisés Etat : 35 M€ (Bop 149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture) ;
- Enveloppe inscrite dans l'accord régional de relance : 6,978 M€.